

DELIBERA ID: 064-216404178-20221214-2022_85-DE **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14/12/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 23

Présents: 17

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation 09/12/2022

> Date d'affichage 09/12/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

../../....

et publication du :

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s):

M. BONNASSIOLLE Pierre donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, M. CHABROUT Guy donne pouvoir à Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, Mme MULLER Véronique donne pouvoir à M. DEQUIDT Alain, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme **HONTAA** Corinne

Etai(ent) excusé(s):

M. BONNASSIOLLE Pierre, M. CHABROUT Guv. M. JUNQUET Fabien, Mme MULLER Véronique, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 85 Objet : Remboursement de frais

Monsieur le Maire expose que M. Christophe Gouaillardou, agent des services techniques, a payé sa visite médicale d'aptitude poids lourds, pour un montant de 36 euros.

Cette dépense correspondant aux domaines de compétence de la commune, il est proposé de rembourser cette consultation à M. Christophe Gouaillardou.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

DECIDE de rembourser la visite médicale d'aptitude poids lourds la rembourser la visite médicale d'aptitude poids la rembourser la visite médicale d'aptitude poids la rembourser la visite de la rembourse la rembour

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à mandater cette somme sur le compte 6475 du budget 2022 de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à NAY Le Maire, Signé BB Bruno BOURDAA